

Baie de données financements sur l'usage du bois dans le bâti public

Echelle	Financier	Dispositif	Calendrier	Bénéficiaire	Dépenses éligibles	Critères d'éligibilité	Taux d'aide	Montant plancher	Montant plafond	Contacts	Complément
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Evaluation de la situation énergétique des bâtiments - Diagnostic énergétique d'un parc de bâtiments	NA	70 %	NA	21 000 € 750 € / bâtiment 1 000 € / bâtiment en zone rurale	ADEME Région Grand Est	Une seule aide par maître d'ouvrage et par mandat municipal
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Evaluation de la situation énergétique des bâtiments - Diagnostic énergétique d'un bâtiment complexe nécessitant une étude approfondie	NA	70 %	NA	35 000 €	ADEME Région Grand Est	
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments - Bouquets de 4 travaux sur l'enveloppe thermique	NA	Forfait 20 000 € + 40 à 85 € / SDP	NA	1250 m2 SDP et 300 €/m2 SDP	ADEME Région Grand Est	
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments - Bouquets de 4 travaux sur l'enveloppe thermique VARIANTE BIOSOURCE	Au minima avoir recours à des isolants biosourcés pour l'isolation des murs et de la toiture	Forfait de 25 000 € + 50 à 100 € / m2 SDP	NA	1250 m2 SDP et 350 €/m2 SDP	ADEME Région Grand Est	
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments - Bouquet de 3 travaux sur l'enveloppe thermique	NA	Forfait 15 000 € + 25 à 75 €/m2 SDP	NA	1250 m2 SDP et 300 €/m2 SDP	ADEME Région Grand Est	
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments - Bouquet de 3 travaux sur l'enveloppe thermique VARIANTE BIOSOURCE	Au minima avoir recours à des isolants biosourcés pour l'isolation des murs et de la toiture	Forfait 20 000 € + 30 à 90 €/m2 SDP	NA	1250 m2 SDP et 350 €/m2 SDP	ADEME Région Grand Est	
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments - Bouquets de 2 travaux sur l'enveloppe thermique avec atteinte obligatoire du niveau bâtiment basse consommation (BBC) Climaxion	NA	Forfait 5 000 € + 20 à 60 €/m2 SDP	NA	1250 m2 SDP et 300 €/m2 SDP	ADEME Région Grand Est	
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments - Bouquets de 2 travaux sur l'enveloppe thermique avec atteinte obligatoire du niveau bâtiment basse consommation (BBC) Climaxion VARIANTE BIOSOURCE	Au minima avoir recours à des isolants biosourcés pour l'isolation des murs et de la toiture	Forfait 10 000 € + 25 à 75 €/m2 SDP	NA	1250 m2 SDP et 350 €/m2 SDP	ADEME Région Grand Est	
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments - Bonus "rénovation au niveau BBC"	NA	Forfait 10 000 €	NA	NA	ADEME Région Grand Est	
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments - Bonus "création ou rénovation de logements en zone rurale"	Loyer maximum correspondant au plafond "loyer social" de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)	40 €/m2 SDP	NA	NA	ADEME Région Grand Est	
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Construction et rénovation en bois et matériaux biosourcés - Aide financière pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécifique à l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés dans le bâtiment - Phase 1 : attribution d'une première aide pour les missions d'AMO concernant le programme la sélection de la MOE, et le suivi des études de conception	NA	50 %	NA	8 000 €	ADEME Région Grand Est	Instruction Région Grand Est  Dispo sur climaxion.fr Une liste indicative de prestataires présentant des compétences spécifiques à l'usage du bois et matériaux biosourcés Un cahier des charges de la mission d'AMO
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Construction et rénovation en bois et matériaux biosourcés - Aide financière pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécifique à l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés dans le bâtiment - Phase 2 : attribution d'une deuxième aide éventuelle pour les missions d'AMO concernant l'assistance à la passation des marchés de travaux et le suivi des travaux	NA	50 %	NA	7 000 €	ADEME Région Grand Est	Instruction Région Grand Est  Dispo sur climaxion.fr Une liste indicative de prestataires présentant des compétences spécifiques à l'usage du bois et matériaux biosourcés Un cahier des charges de la mission d'AMO
Grand Est	ADEME Région Grand Est	Climaxion	2022	Collectivités	Soutien à la reconnaissance technique et assurantielle des matériaux biosourcés et bas carbone pour le bâtiment - Aide financière pour l'évaluation et la caractérisation des performances des matériaux et procédés de construction à faible empreinte carbone	Etudes d'identification des besoins en termes de caractérisation du produit ou procédé Prototypage et maquettes pour essais de caractérisation normalisés Essais en laboratoire accrédité Etudes d'analyse de cycle de vie, FDES individuelle ou collective... Coûts d'instruction d'avis Technique, certification ACERMI...	50 %	NA	50 000 €	ADEME Région Grand Est	Appel à projet dédié : instruction Région
Vosges	Préfecture des Vosges	DETR	2023	Toutes les communes < 2 000 habitants  Les communes entre 2 000 et 20 000 habitants et dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dans la même fourchette de population.  Tous les EPCI à fiscalité propre à l'exception de ceux cumulant les 3 critères suivants : > 75 000 habitants, 1 ou plusieurs communes de plus de 20 000 habitants, densité de population supérieure ou égale à 150 habitants/km2.	Restructuration complète ou, construction de bâtiments scolaires après accord de la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale	NA	20 % à 40 %	NA	1 500 €/m2 Maximum 500 000 €/projet/an	Préfecture des Vosges	
Vosges	Préfecture des Vosges	DETR	2023	Toutes les communes < 2 000 habitants  Les communes entre 2 000 et 20 000 habitants et dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dans la même fourchette de population.  Tous les EPCI à fiscalité propre à l'exception de ceux cumulant les 3 critères suivants : > 75 000 habitants, 1 ou plusieurs communes de plus de 20 000 habitants, densité de population supérieure ou égale à 150 habitants/km2.	Restructuration ou construction de bâtiments pour la création, rénovation globale ou extension de cantine ou accueil périscolaire	NA	20 % à 40 %	NA	1 500 €/m2 Maximum 500 000 €/projet/an	Préfecture des Vosges	
Vosges	Préfecture des Vosges	DETR	2023	Toutes les communes < 2 000 habitants  Les communes entre 2 000 et 20 000 habitants et dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dans la même fourchette de population.  Tous les EPCI à fiscalité propre à l'exception de ceux cumulant les 3 critères suivants : > 75 000 habitants, 1 ou plusieurs communes de plus de 20 000 habitants, densité de population supérieure ou égale à 150 habitants/km2.	Développement social et d'intérêt local : priorité pour les projets utilisant le bâti existant et (ou) localisés dans des espaces bâtis existants	a) maisons des associations à impact intercommunal b) maison des services au public dont le fonctionnement est porté par une communauté de communes c) maisons de santé en fonction du zonage régional et de la validation du comité de sélection régional d) équipements sportifs, culturels, ou éducatifs à impact intercommunal e) structure d'accueil de la petite enfance à impact intercommunal f) tiers lieux (non finançables par ailleurs) g) maison des seniors (projet présentant une convention/un mandat de gestion des logements avec un organisme social, et démontrant la carence de l'intervention privée). Seules seront retenues les dépenses rénovation extérieure + accessibilité + locaux communs. Les dépenses d'aménagement des logements sont exclues.) h) Pour les communes de moins de 500 habitants : rénovation de petits éléments patrimoniaux déjà existants (lavoirs, fontaines, travaux relatifs aux bâtiments communaux, etc.). Cependant, les travaux dans les mairies, les logements communaux, la voirie et les travaux relatifs aux monuments inscrits ou classés sont exclus.	20 % à 40 % si perception de loyers / redevances : déduction de 5 ans de loyers avant application du taux (sauf pour g et h)	NA	De a) à j) Plafond de 1 500 €/ m² dans la limite de 240 000 € de subvention par équipement h) Plafond maximum de 15 000€ de subvention. Limitation à un dossier / par an	Préfecture des Vosges	
Vosges	Préfecture des Vosges	DETR	2023	Toutes les communes < 2 000 habitants  Les communes entre 2 000 et 20 000 habitants et dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dans la même fourchette de population.  Tous les EPCI à fiscalité propre à l'exception de ceux cumulant les 3 critères suivants : > 75 000 habitants, 1 ou plusieurs communes de plus de 20 000 habitants, densité de population supérieure ou égale à 150 habitants/km2.	Réhabilitation ou création de logements	Sous réserve d'un avis favorable au cas par cas par les services de l'État (taux de vacance, qualité énergétique, accessibilité PMR, etc). Les projets inscrits dans une démarche globale (PLH, PLUI ou bourg-centre) ainsi que les projets dédiés aux logements seniors adaptés seront prioritaires. Réhabilitation ou création de logements dans un espace bâti existant (y compris par démolition-reconstruction)	40 % après déduction de 5 ans de loyers	NA	Plafond de 1 500 €/ m² dans la limite de 50 000 € de subvention / logt. Seuls 2 lots peuvent être subventionnés si au moins 1 est destiné aux personnes à mobilité réduite (PMR)	Préfecture des Vosges	
Bas-Rhin	Préfecture du Bas-Rhin	DSIL	2023	Les communes et EPCI Les PETR Par dérogation les maîtres d'ouvrage désignés par un contrat signé avec le représentant de l'État et une collectivité ou un groupement éligible (CRTE, pactes Etat-métropole...)	Opérations d'investissement inscrites à la section d'investissement du budget des collectivités	Projets relevant des Grandes Priorités Thématiques (GPT) Projets s'inscrivant dans le cadre de démarches contractuelles Action coeur de ville	Entre 20 et 40%			Préfecture du Bas-Rhin	
Bas-Rhin	Préfecture du Bas-Rhin	DETR	2023	Les communes < 2000 habitants Les EPCI	Opérations d'investissement inscrites à la section d'investissement du budget des collectivités	rénovation thermique/transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.	Entre 20 et 80%			Préfecture du Bas-Rhin	
Haut Rhin	Préfecture du Haut-Rhin	DETR	2023	Les communes < 2000 habitants Les EPCI	Soutien exceptionnel à des collectivités confrontées à des difficultés particulières		Le montant est déterminé en fonction de la nature de l'opération et de la situation du bénéficiaire			Préfecture du Haut-Rhin	
Haut Rhin	Préfecture du Haut-Rhin	DETR	2023	Les communes < 2000 habitants Les EPCI	Projets structurants en matière économique, culturelle ou touristique		20 à 60%			Préfecture du Haut-Rhin	
Haut Rhin	Préfecture du Haut-Rhin	DETR	2023	Les communes < 2000 habitants Les EPCI	Bâtiments scolaires, périscolaires et crèches		20 à 50%			Préfecture du Haut-Rhin	
Haut Rhin	Préfecture du Haut-Rhin	DETR	2023	Les communes < 2000 habitants Les EPCI	Sécurisation des espaces publics		20 à 60%			Préfecture du Haut-Rhin	
Haut Rhin	Préfecture du Haut-Rhin	DETR	2023	Les communes < 2000 habitants Les EPCI	Maintien et développement des services au public en milieu rural		20 à 40%			Préfecture du Haut-Rhin	
Haut Rhin	Préfecture du Haut-Rhin	DETR	2023	Les communes < 2000 habitants Les EPCI	Mise en accessibilités des bâtiments publics existants		20 à 40%			Préfecture du Haut-Rhin	
Haut Rhin	Préfecture du Haut-Rhin	DETR	2023	Les communes < 2000 habitants Les EPCI	Transition écologique		20 à 40%			Préfecture du Haut-Rhin	
Haut Rhin	Préfecture du Haut-Rhin	DETR	2023	Les communes < 2000 habitants Les EPCI	Aménagement de chemins ruraux		20 à 40%			Préfecture du Haut-Rhin	
Haut Rhin	Préfecture du Haut-Rhin	DETR	2023	Les communes < 2000 habitants Les EPCI	Équipements sportifs de proximité, y compris les aires de jeux pour enfants, inférieurs à 100 000€ HT		20 à 50%			Préfecture du Haut-Rhin	
Meurthe-et-Moselle	Préfecture de Meurthe-et-Moselle	DSIL	du 01/12/22 au 03/02/23	Toutes les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre	Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables					Préfecture de Meurthe-et-Moselle	
Meurthe-et-Moselle	Préfecture de Meurthe-et-Moselle	DSIL	du 01/12/22 au 03/02/23	Toutes les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre	Mise aux normes et sécurisation des équipements publics					Préfecture de Meurthe-et-Moselle	
Meurthe-et-Moselle	Préfecture de Meurthe-et-Moselle	DSIL	du 01/12/22 au 03/02/23	Toutes les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre	Développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ou de la construction de logements					Préfecture de Meurthe-et-Moselle	
Meurthe-et-Moselle	Préfecture de Meurthe-et-Moselle	DSIL	du 01/12/22 au 03/02/23	Toutes les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre	Développement du numérique et de la téléphonie mobile					Préfecture de Meurthe-et-Moselle	

Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	OSIL	du 01/12/22 au 03/02/23	Toutes les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre	Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants						Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	OSIL	du 01/12/22 au 03/02/23	Toutes les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre	Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires						Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Projets de renaturation par création d'espaces verts (non cumulable avec le fonds friche)		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Aménagement de voies vertes		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Installations ou équipements qui concourent à la transition énergétique (ex : travaux d'isolation, pompes à chaleur, remplacement de l'éclairage public, bornes de recharge pour véhicules à hydrogène, matériel divers d'entretien écologique...)		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Projets de production d'énergie renouvelable (ex : panneaux photovoltaïques, turbines hydroélectriques...). Dans le cadre du calcul de l'assiette éligible, diminution de 50 % de la dépense subventionnable afin de prendre en compte le résultat des ventes, sur 3 ans, de la future électricité produite.		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Aménagement des centres-bourgs		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Acquisition, démolition et requalification d'un bien vacant, en état d'abandon manifeste, sans maître ou d'une friche (sous réserve de la non extension de parties urbanisées de la commune)		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Mise en accessibilité des établissements recevant du public		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Réaménagement ou réhabilitation de locaux communaux ou inter-communaux		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Constructions de salles socio-culturelles et d'équipements sportifs		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Grosses réparations concernant les édifices culturels non classés (lorsque les travaux modifient l'esthétique du bâtiment, un avis du CAUE ou de l'architecte des bâtiments de France devra être sollicité)		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Transformation ou réhabilitation de bâtiments communaux en vue de la création de logements communaux (hors acquisition et hors logements bénéficiant de crédits pour les logements sociaux - constructions neuves en extérieur de bourg exclues). Dans le cadre du calcul de l'assiette éligible, il sera retiré 3 ans de loyers de la dépense subventionnable.		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Opération de construction ou rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires		30%				Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Construction et réhabilitation de structures destinées à la petite enfance (dont équipements et aménagements immobiliers)		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Construction et réhabilitation d'une maison de santé pluridisciplinaire validée par le comité de sélection régional et conforme au schéma régional d'organisation des soins (SROS). Dans le cadre du calcul de l'assiette éligible, il sera retiré 3 ans de loyers de la dépense subventionnable dans le cas où les bâtiments destinés à l'accueil des maisons de santé pluridisciplinaires génèrent des loyers pour la collectivité.		30%				Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Opérations communales et intercommunales permettant la mutualisation des services et des moyens (création de maisons France Services, point numérique)		30%				Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Constructions et gros aménagements de mairies et sièges d'EPCI à fiscalité propre		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Installations de défense contre l'incendie		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Acquisition et viabilisation de terrains destinés à l'installation de centres de secours		30%		50 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Travaux d'investissement sur les voiries communales. Une seule opération par collectivité et par an.		30%		40 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Opération de construction ou rénovation des brigades de gendarmerie appartenant aux communes ou intercommunalités.		30%		300 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Travaux de sécurité routière de compétence communale ou intercommunale		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Mise en place de systèmes de vidéoprotection		30%		100 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Travaux de réparation ou de prévention sur les biens exposés aux risques naturels majeurs non pris en charge par le Fonds Barnier (FPRNM)		30%		200 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Aménagement des aires d'accueil des gens du voyage et des aires de grand passage inscrites au schéma départemental		30%				Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Projets de développement économique et permettant la création d'emplois. Dans le cadre du calcul de l'assiette éligible, il sera retiré 3 ans de loyers de la dépense subventionnable dans le cas où les bâtiments destinés à l'accueil des activités économiques génèrent des loyers pour la collectivité.		30%				Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Meurthe-et-Moselle	Prefecture de Meurthe-et-Moselle	DETR	01/12/2022 au 03/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes entre 2000 et 20 000 habitants EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants Syndicats mixtes et syndicats de communes	Construction, rénovation et aménagement de locaux communaux sur un site à vocation touristique.		30%		250 000€		Prefecture de Meurthe-et-Moselle
Moselle	Prefecture de Moselle	DETR	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	travaux d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie réalisés dans le contexte d'une opération d'ensemble, hors travaux de voirie, réseaux divers et d'enfouissement des réseaux		20 à 40%				Prefecture de Moselle
Moselle	Prefecture de Moselle	DETR	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	accompagnement des initiatives contribuant à la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation et d'attractivité des centres-bourgs : maintien ou reprise de commerces de proximité, installation d'éco-marchés...		20 à 40%				Prefecture de Moselle
Moselle	Prefecture de Moselle	DETR	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	équipements sportifs et culturels, aires de jeux ainsi que premier équipement ;		20 à 40%				Prefecture de Moselle
Moselle	Prefecture de Moselle	DETR	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	aménagement de places de parkings desservant un établissement public.		20 à 40%				Prefecture de Moselle
Moselle	Prefecture de Moselle	DETR	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	construction, extension, réhabilitation (gros travaux de réparation à l'exclusion des travaux d'entretien) d'écoles maternelles et/ou primaires s'inscrivant dans une logique de cohérence territoriale, en prenant en compte l'évolution de la démographie scolaire et le contexte local, après avis des services départementaux de l'Éducation Nationale et du service compétent en matière de transport scolaire ;		20 à 50%				Prefecture de Moselle
Moselle	Prefecture de Moselle	DETR	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	construction, extension, réhabilitation de structures d'accueil périscolaire et de cantines scolaires ;		20 à 50%				Prefecture de Moselle



Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	- vidéo-protection : Implantation, modernisation ou extension des systèmes de vidéoprotection. - acquisition de : • barrières de protection, • barrières anti-véhicules bélier, travaux de sécurisation des bâtiments publics (digicode, dispositif anti-intrusion,...) financement et sécurisation des abris bus (notamment pour le transport scolaire)	40 à 60%			Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	sécurité des usagers de la route : notamment abondement des aides accordées aux opérations retenues au titre de la dotation « amendes de police ».	20 à 40%			Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	construction, extension et aménagement des maisons de santé pluridisciplinaires	40 à 70%		2200€ HT	Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	construction, extension et aménagement des structures France Services	40 à 70%		2200€ HT	Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	création de points numériques	40 à 70%		2200€ HT	Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	construction ou réhabilitation de gendarmeries en milieu rural	40 à 80%		2200€ HT	Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	Extension, aménagement et réhabilitation des centres de secours	30%		2200€ HT	Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	construction, extension, aménagement et mise aux normes des locaux à usage scolaire, péni ou extra-scolaires	40 à 70%		2200€ HT	Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	équipement de points numériques - équipement pour la mise en place de la télétransmission des actes administratifs / première formation. (ex : Actes, urbanisme,...)	80%			Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	équipements pour la mise en place de la télé-médecine	80%		30 000€ HT	Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	construction, réhabilitation et mise aux normes des équipements sportifs couverts ou de plein air	30 à 60%			Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	aires de loisirs, parcs,...	30 à 60%			Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	construction, réhabilitation et mise aux normes du patrimoine remarquable non protégé au titre des monuments historiques, monuments aux morts,...	30 à 60%			Prefecture de la Meuse
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	construction, réhabilitation et mise aux normes des équipements sportifs couverts ou de plein air	30 à 60%			Prefecture de la Meuse

Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	aires d'accueil et terrains familiaux pour les gens du voyage		30 à 60%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	acquisition, construction, réhabilitation et mises aux normes des bâtiments et ouvrages d'arts		30 à 60%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	Rénovation et mise aux normes thermiques des locaux dédiés ou destinés à l'habitat locatif		40 à 70%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	acquisition de véhicule électrique adapté pour le transport gratuit des personnes à mobilité réduite ou pour les personnes âgées maintenues à domicile ou pour les services techniques		30 à 60%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	Réfection de la voirie endommagée par un événement climatique majeur	- être reconnu en état de catastrophes naturelles - être non éligible à la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités et de leurs groupements touchés par un événement climatique grave	30 à 80%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	Opération de restructuration des espaces		20 à 40%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	création, desserte, aménagement et restructuration de zones d'activités génératrices d'emplois		30 à 60%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	création de commerce, reprise de fonds de commerce sans repreneur (sans concurrence immédiate en milieu rural)		30 à 60%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	création de tiers-lieux (espace de travail partagé, garage solidaire, atelier de fabrication numérique...)		30 à 60%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	immobilier d'entreprise		30 à 60%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	voies vertes		30 à 60%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	création de tiers-lieux culturels (musée numérique de proximité « micro-foies »)		30 à 60%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	projets de transition écologique et énergétique (méthanisation, géothermie, biomasse, photovoltaïques, pompes à chaleur, hydroélectricité...)		20 à 30%				Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	bassin de rétention des eaux de pluie, dispositifs de rétention et de récupération des eaux pluviales		20 à 60%				Prefecture de la Meuse	

Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	amélioration de la qualité de l'eau		20 à 30%		1 000 000€ HT	Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	diversification des ressources		20 à 30%		1 000 000€ HT	Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	sécurité des approvisionnements		20 à 30%		1 000 000€ HT	Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	valorisation des déchets (construction, extension et réhabilitation de déchetterie)		20 à 30%		500 000€ HT	Prefecture de la Meuse	
Meuse	Prefecture de la Meuse	DETR	01/12/22 au 28/02/23	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	ressourceries		20 à 30%		500 000€ HT	Prefecture de la Meuse	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	création de zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales, génératrices d'emplois (acquisition, viabilisation des terrains).		20 à 30%			Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	création, extension, réhabilitation, rachat et rénovation de bâtiment industriel, artisanal, création de pépinières d'entreprises (doit être conservée dans le domaine public de la collectivité) (réglementation « aide à l'immobilier d'entreprises » selon zonages et taille de l'entreprise). Le plan de financement doit notamment intégrer en recettes le prix de vente escompté de ces parcelles. Il création de tiers-lieux (espace de travail partagé, garage solidaire, atelier de fabrication numérique...)		20 à 30 % maximum			Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	maintien commerce alimentaire, de services, etc... (seuls sont éligibles les acquéreurs de terrains et de bâtiments, ainsi que la réhabilitation de bâtiments, projets destinés à pallier la carence de l'initiative privée)		25 à 35%			Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	aménagement touristiques, construction, extension, rénovation d'équipements touristiques et itinéraires (voies vertes, création de tiers-lieux culturels, « micro-foies »		25 à 35%			Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	maintien commerce alimentaire, de services, etc... (seuls sont éligibles les acquéreurs de terrains et de bâtiments, ainsi que la réhabilitation de bâtiments, projets destinés à pallier la carence de l'initiative privée).		25 à 35%			Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	aménagement touristiques, construction, extension, rénovation d'équipements touristiques et itinéraires (voies vertes, création de tiers-lieux culturels, « micro-foies »		25 à 35%			Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	améliorer l'accès à un socle de services essentiels à la population, mutualiser les services et les moyens.		25 à 35%			Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	améliorer l'offre de soins, aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé (exemple : les maisons de santé pluridisciplinaires construites dans les zones défavorisées en matière d'offre de soins, extension et aménagement des structures France Services, création de points numériques...).		20 à 35%			Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	Constructions publiques classées ERP / IOP (installation ouverte au public)		20 à 50%			Prefecture de la Marne	

Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	Voirie ERP/ Sécurité routière (soumis à la validation des services techniques)		20 à 50%				Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	Raccordement au réseau Internet - achat et renouvellement de matériels informatiques et logiciels dans les écoles primaires - équipement de classes mobiles - achat de tableaux numériques interactifs (accord préalable de la DASEN)		20 à 50%				Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	Eglises - Travaux urgents de mise en sécurité et d'accessibilité		20 à 40%				Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	Construction, extension ou aménagement de cimetières Travaux de mise en accessibilité Dépenses inéligibles : acquisitions foncières ; construction de murs faits de plaques de ciment		20 à 30%				Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	Eau - Assainissement - Déchets - Défense incendie		20 à 30%				Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	DETR	01/12/22 au 17/02/2023	Les communes < 2000 habitants Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants Les EPCI	Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, remise en état des aires d'accueil suite à des dégradations		20 à 60%				Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	OSIL	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	Développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables ;		20 à 80%				Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	OSIL	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;		20 à 80%				Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	OSIL	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;		20 à 80%				Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	OSIL	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;		20 à 80%				Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	OSIL	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires		20 à 80%				Prefecture de la Marne	
Marne	Prefecture de la Marne	OSIL	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.		20 à 80%				Prefecture de la Marne	
Haute-Marne	Prefecture de la Haute-Marne	OSIL	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	Développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables ;		20 à 80%				Prefecture de la Haute-Marne	
Haute-Marne	Prefecture de la Haute-Marne	OSIL	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;		20 à 80%				Prefecture de la Haute-Marne	
Haute-Marne	Prefecture de la Haute-Marne	OSIL	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;		20 à 80%				Prefecture de la Haute-Marne	
Haute-Marne	Prefecture de la Haute-Marne	OSIL	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;		20 à 80%				Prefecture de la Haute-Marne	
Haute-Marne	Prefecture de la Haute-Marne	OSIL	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires		20 à 80%				Prefecture de la Haute-Marne	
Haute-Marne	Prefecture de la Haute-Marne	OSIL	01/12/2022 au 30/11/2022	Collectivités	Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.		20 à 80%				Prefecture de la Haute-Marne	
Aube	Prefecture de l'Aube	OSIL	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables ;		20 à 80%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	OSIL	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;		20 à 80%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	OSIL	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;		20 à 80%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	OSIL	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;		20 à 80%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	OSIL	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires		20 à 80%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	OSIL	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.		20 à 80%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Améliorer les espaces scolaires, péri et extra-scolaires et petite enfance		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Favoriser la rénovation thermique et la transition écologique		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Développement des transports durables et /ou innovants (transport à la demande dont acquisition des véhicules électriques, bornes de recharges électriques, aire de co-voyage, etc.)		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Soutien aux énergies renouvelables : réseau de chaleur, système de chauffage, énergie solaire, géothermie, etc, uniquement pour l'autoconsommation		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Diagnostic et travaux de dépollution de site, uniquement en cas de projet d'aménagement futur du site		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Travaux de nature à limiter les conséquences et effets du réchauffement climatique (désartificialisation, désimperméabilisation des sols, îlots de fraîcheur...)		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Travaux de modernisation de l'éclairage public (passage en leds par exemple) avec démonstration d'une réduction de la consommation énergétique attendue d'au moins 30% (le diagnostic pourra également être financé)		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Opérations de requalification, d'aménagements paysagers, d'espaces verts, de voies douces ou piétonnes valorisant l'environnement ..., y compris travaux sur routes départementales.		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Opérations d'aménagement de centre-bourg, notamment dans les communes labellisées Petites Villes de Demain (PVD)		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Maintien des services en milieu rural : • équipements permettant la mise en place de services à la personne, • création, aménagement et réhabilitation de lieux d'accueil du public (France Services, Tiers lieux, espaces de co-working...)		40%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Création, aménagement, réhabilitation d'équipements sanitaires et sociaux : • maisons de santé pluridisciplinaires ( MSP, ...) • centres sociaux		40%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Politique en faveur des personnes en situation de handicap ou des personnes à mobilité réduite : • mise en accessibilité des bâtiments publics • acquisition de véhicules adaptés pour le transport des PMR		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Création, aménagement, réhabilitation de parkings attenants à un équipement public		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	- Actions de dématérialisation des collectivités locales : achat de logiciels facilitant les relations avec les usagers (exemples : dématérialisation des procédures d'inscription à l'école, au périscolaire...), création de sites internet - Dépenses relatives à la sécurité informatique - Achat de matériel informatique reconditionné dédié à l'utilisation des usagers lorsque les collectivités souhaitent mettre en place des actions d'inclusion numérique		20%		10 000€ HT		Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Sécurité civile • Création, aménagement, réhabilitation des ouvrages de prévention des inondations • Création, renforcement ou rénovation de la défense extérieure contre l'incendie (validés par le SDS) • Création, aménagement, réhabilitation des aires d'accueil, de stationnement ou de passage des gens du voyage, toujours d'actualité dans le département • Mise aux normes des équipements publics (sécurité routière, sécurisation des abords des bâtiments publics...)		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Sécurité publique • Création, aménagement, réhabilitation des dispositifs de vidéo-protection • Gendarmerie nationale, Bâtiments de la Police municipale		30%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Création, aménagement, réhabilitation de salles polyvalentes		20%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Acquisition, construction ou modernisation des mairies, des silges des communautés de communes et de leurs locaux techniques		20%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Création, aménagement et réhabilitation de plates-formes environnement (déchetteries, installations techniques et locaux sociaux liés à la collecte des ordures ménagères) etc		20%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Soutenir le développement économique, touristique, sportif et culturel		40%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Construction, restauration ou amélioration des ouvrages d'art, y compris études		40%				Prefecture de l'Aube	
Aube	Prefecture de l'Aube	DETR	01/01/2022 au 20/04/2022	Collectivités	Améliorer la voirie		30%				Prefecture de l'Aube	